



## Rencontre TEAMS NON rémunérée?

Nous avons été informés que plusieurs membres ont été sollicités à participer à une rencontre TEAMS lors de la fermeture du pont de l'Île-aux-Tourtes.

Nous vous invitons comme à l'habitude à compléter le formulaire DÉCLARATION DE TEMPS SUPPLÉMENTAIRE et d'en garder une copie dans vos dossiers dans le cas d'une contestation prochaine.  
Le taux à indiquer est 200% tel que prévu à la convention collective à l'article 8-3.05.

**SPSTL**